

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, le 11 mars 2026 à 19:30 heures. La séance est présidée par le maire, Monsieur Roland Charest.

Sont absents, Madame la conseillère, Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Stéphane Arbour, Benoit Duval, Denis Parent, Benoit Blouin et Jean-André Provost.

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également absente à titre de secrétaire d'assemblée.

Étant donné que le quorum n'est pas respecté et selon l'article 491 du Code Municipal, la séance est ajournée et reportée à une date ultérieure soit le jeudi 12 mars 2026 à la même heure et au même lieux habituel.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2026
- 5- Correspondance
- 6- Approbation des comptes payés et payables au 11 mars 2026
- 7- Dépôt des rapports internes
 - 7.1 Dépôt du rapport des finances
 - 7.2 Dépôt de la réunion du comité de développement, voirie, urbanisme et planification
 - 7.3 Dépôt de la réunion du comité de sécurité civile
 - 7.4 Dépôt du rapport des permis de février 2026
- 8- Adoption du règlement 2026-100 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Village St-Pierre
- 9- Adoption du règlement 2026-101 modifiant le règlement numéro 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux
- 10- Embauche temporaire du soutien à l'entretien ménager
- 11- Marc Gagné- Inspection finale des fosses septiques
- 12- (CIE)-Radar de vitesse
- 13- M. Trottier Électricité Inc.- Entretien électrique et chauffage
- 14- Nanotech Informatique- Service de sauvegarde
- 15- Tremblay huissiers de justice Inc.- Paiement de factures
- 16- Dérogation mineure au 10 Chemin Houle
- 17- Achat de téléphones- Modernisation administrative

- 18- Patrick Morin Inc.- Achat d'asphalte froide
- 19- HBA Inc.- Présentation du plan de rénovation du bâtiment municipal
- 20- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-102 relatif à l'entretien et à l'occupation des immeubles patrimoniaux de la Municipalité de Village Saint-Pierre
- 21- Varia
- 22- Période de questions
- 23- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire Roland Charest, déclare l'assemblée ouverte à 19:30 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire Roland Charest souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

2026-03-043

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2026

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal du 4 février 2026, dispense de lecture est donnée au secrétaire d'assemblée.

2026-03-044

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, la correspondance du mois en cours.

6- APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES AU 11 MARS 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables du mois au montant de 69 499.56 \$ qui se détaillent comme suit;

Fournisseurs	54 941.97 \$
Salaires et avantages sociaux du 4 février 2026 au 11 mars 2026	<u>14 557.59 \$</u>
	<u>69 499.56 \$</u>

EN CONSÉQUENCE

2026-03-045

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

D'accepter les comptes payés et payables au montant de 69 499.56 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports suivants :

- 7.1 Dépôt du rapport des finances
- 7.2 Dépôt de la réunion du comité de développement, voirie, urbanisme et planification
- 7.3 Dépôt de la réunion du comité de sécurité civile
- 7.4 Dépôt du rapport des permis de février 2026

Le conseil municipal prend acte de ces dépôts dont les copies sont déposées aux archives de la Municipalité.

8- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-100 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE.

Une dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du règlement numéro 2026-100 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Village St-Pierre.

EN CONSÉQUENCE

2026-03-046

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil adopte le règlement 2026-100 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Village St-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-093 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Une dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du règlement numéro 2026-101 modifiant le règlement numéro 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-047

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil adopte le règlement 2026-101 modification le règlement 2025-093 relatif à la tarification des services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- EMBAUCHE TEMPORAIRE DU SOUTIEN À L'ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT Que Madame Annie Prud'Homme a donné sa démission et que la fin d'emploi est le 1^{er} mars 2026;

CONSIDÉRANT Que la directrice générale a fait l'embauche temporaire du soutien à l'entretien ménager de Monsieur Denis Fisette;

CONSIDÉRANT que l'entrée en fonction est le 1^{er} mars 2026;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité va continuer avec les mêmes termes et conditions du poste actuel de conciergerie durant la durée du poste temporaire;

CONSIDÉRANT qu'un affichage du poste de conciergerie a été fait sur le site internet et sur le babillard en vue de l'embauche permanente;

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-048

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil municipal entérine l'embauche temporaire du soutien à l'entretien ménager

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- MARC GAGNÉ- INSPECTION FINALE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT qu'il reste 5 dernières inspections des installations sanitaires à faire sur le territoire par Monsieur Marc Gagné afin de finaliser l'inventaire des fosses septiques;

CONSIDÉRANT que suite à une entente verbale avec Marc Gagné, le taux pour l'inspection reste identique au tarif de 2025;

EN CONSÉQUENCE

2026-03-049

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil autorise Monsieur Marc Gagné à procéder aux 5 dernières inspections finales des installations sanitaires au même tarif que 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- (CIE)- RADAR DE VITESSE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire l'achat de 2 radars de vitesse solaire fixe afin de faire réduire la vitesse à 30 km/h dans la zone du parc;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un comité de développement, voirie, urbanisme et planification qui s'est penché sur les options concernant le rapport qualité-prix, les coûts, les avantages, etc.;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 3 soumissions, Traffic Innovation : 12 828 \$, Signalisation Kalitec : 14 871 \$, Signal : 10 043 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le choix recommandé par le comité est : _____;

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-050

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil accepte la recommandation du comité pour le choix de : _____
et autorise la directrice générale à procéder à l'achat et l'installation auprès de _____, au montant de : _____ \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- M. TROTTIER ÉLECTRICITÉ INC.- ENTRETIEN ÉLECTRIQUE ET CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT que les lumières extérieures étaient en permanence allumées autour de la bâtisse;

CONSIDÉRANT que l'eau chaude de la salle de bain pour handicapés avait gelé à plusieurs reprises à cause des températures très froide;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a fait appel à un électricien afin de faire réparer les lumières extérieures et faire installer un chauffage dans le local sous la salle de bain des handicapés;

CONSIDÉRANT qu'une facture a été reçu au montant de 774.74 \$ plus taxes applicables pour les réparations ci-haut mentionnées

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-051

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu

Que le conseil Municipal autorise le paiement à M. Trottier Électricité Inc. au montant de 774.74 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- NANOTECH INFORMATIQUE- SERVICE DE SAUVEGARDE

CONSIDÉRANT que le coût des sauvegardes de notre fournisseur informatique actuel est de 479.40 \$ par année plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été faite auprès de Nanotech Informatique pour effectuer sauvegardes des ordinateurs du bureau au coût de 325 \$ par année plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-052

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil autorise la directrice générale a changer de fournisseur pour Nanotech Informatique et autorise le paiement à Nanotech Informatique au montant de 325 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15- TREMBLAY HUISSIERS DE JUSTICE INC.- PAIEMENT DE FACTURES

CONSIDÉRANT Que la municipalité a eu recours aux services d'un huissier dans le dossier des installations septiques non conformes, dans les dossiers citoyens suivants :

Matricule : 0697 97 4210,

Matricule : 0697 43 7375,

Matricule : 0698 91 1673,

Matricule : 0695 49 6374 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 factures au montant total de 162.80 \$ de Tremblay Huissiers de Justice Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-053

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil autorise le paiement de 162.80 \$ à Tremblay Huissiers de Justice Inc. pour le service de huissier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- DÉROGATION MINEURE AU 10 CHEMIN HOULE

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogations mineures, présentée par Alex Marcil pour sa propriété située au 10, chemin Houle, étant constituée du lot 4 737 368, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 0697-23-5767, zone URB-1 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une rencontre du CCU le 11 février 2026 à 19h;

CONSIDÉRANT que la demande concerne les dérogations suivantes, visant l'agrandissement d'un garage ;

Norme : Aux termes du *Règlement de zonage numéro 2025-088*, à l'article 7.2.3, la hauteur maximale d'un garage ne doit pas excéder celle du bâtiment principal soit une hauteur maximale pour le garage de 15 pieds ;

Dérogation demandée : Permettre que le garage ait une hauteur de 23 pieds ;

CONSIDÉRANT que la correspondance transmise à la Municipalité par le requérant justifiant la demande de dérogations mineures ;

- CONSIDÉRANT** que les plans de construction du garage transmis, par le propriétaire, à la municipalité au moment du dépôt de la demande de dérogation mineure ;
- CONSIDÉRANT** que le caractère mineur de la demande ;
- CONSIDÉRANT** que les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété ;
- CONSIDÉRANT** que l'usage du garage devra être uniquement à des fins personnelles par le propriétaire ;
- CONSIDÉRANT** que la demande de dérogations respecte les dispositions prévues aux *Règlement de dérogation mineure numéro 04-2004*, relatives aux conditions préalables à l'obtention d'une dérogation mineure ;
- CONSIDÉRANT** qu'une recommandation soit faite aux membres du conseil municipal à l'effet de recevoir favorablement la demande de dérogations mineures le 11 février 2026;
- CONSIDÉRANT** que l'avis public a été affiché le 12 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-054

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil accorde la décision émise par le CCU concernant la dérogation mineure du 10 Chemin Houle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- ACHAT DE TÉLÉPHONES- MODERNISATION ADMINISTRATIVE

- CONSIDÉRANT** Que le téléphone actuel ne correspond plus aux besoins administratifs pour 2 employés;
- CONSIDÉRANT** qu'un téléphone fixe correspond mieux aux besoins et qu'il est nécessaire de faire l'achat de 3 téléphones en prévision des changements à venir dans les bureaux municipaux;
- CONSIDÉRANT** que le coût total approximatif de 300 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-055

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat de 3 téléphones pour un montant approximatif de 300 \$.plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- PATRICK MORIN INC.- ACHAT D'ASPHALTE FROIDE

- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'acheter de l'asphalte froide pour l'entretien des routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une facture de Patrick Morin Inc. au montant de 488.35 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-056

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil autorise le paiement de la facture au montant de 488.35 \$ plus taxes applicables à Patrick Morin Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- HBA INC.- PRÉSENTATION DU PLAN DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un plan de rénovation du bâtiment municipal a été réalisé par la firme HBA Inc. ;

CONSIDÉRANT qu'une approbation est requise pour procéder au suivi du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-057

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil approuve le plan de rénovation tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-102 RELATIF À L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE

Un avis de motion et un dépôt du projet de règlement numéro 2026-102 est donné par _____, à l'effet d'adopter à une séance ultérieure le règlement numéro 2026-102 relatif à l'entretien et à l'occupation des immeubles patrimoniaux de la Municipalité de Village St-Pierre.

Une dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du projet de règlement numéro 2026-102 relatif à l'entretien et à l'occupation des immeubles patrimoniaux de la Municipalité de Village St-Pierre.

EN CONSÉQUENCE,

2026-03-058

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que le conseil accepte le dépôt du projet de règlement numéro 2026-102 relatif à l'entretien et à l'occupation des immeubles patrimoniaux de la Municipalité de Village St-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-VARIA

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

23-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-03-059

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure : heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roland Charest

Maire

Marie-Claude Parent

Directrice générale greffière-trésorière